

LE SPECTATEUR

Publié par la société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

N. PAGE Administrateur.

POUR LES FETES DE Noël et du Jour de l'An

Une Grande Réduction de 20 pour cent dans les Bijouteries, Argenterie, Cadeaux d'anniversaire, Montres en or et en argent, pour Dames et Messieurs, sera accordée à l'occasion des fêtes.

Venant d'arriver un beau choix de présents pour étrennes.

20 pour cent de réduction sur toutes les marchandises achetées à mon magasin d'ici au Jour de l'An pour argent comptant seulement chez

ALP. COUTURE

96 Rue Principale, Hull.

DOUGLASS et FRERES

Couvreurs en Ardoises, Tuiles, Méteaux

Manufacturiers d'ouvrage en fer et en cuivre. Corniches galvanisées, garde soleil. Couvre fenêtres et autres. Travaux en métal pour bâtisses. Corniche en métal, embossées, estimées. Fournaises à air chaud. Fournis

UNE VISITE EST SOLICITÉE

113 RUE BANK, OTTAWA, Ont

CHAPEAUX de toute espèce

CHEZ

COTE & CIE.

114 rue Rideau.

JOSEPH COTE

Agent d'assurance contre le feu

Compagnie de 1ère classe

Office 114 Rue Rideau, Ottawa

LA GOLDIE & McCULLOCH Co. L'd

GALT, ONT.

MANUFACTURIERS D COFFRES-FORTS.

A épreuve du FEU et des VOLEURS

Aussi les "Engins Wheelock", les "Scies à l'usage des Moulins et de tous les travaux en bois."

Machines, Chaudières pour Scieries. Poulies et toutes sortes de machines pour scieries.

F. W. BINDON,

Agent général

Office : 138 rue Bank, Ottawa.

PHILION et Cie.

Manufacturiers de

Portes, Chassis, Fenêtres, Jalousies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

...sies et Moulures...

UN APPEL A M. LAURIER

Le R. P. Lacombe écrit au Chef de l'Opposition

Il lui demande d'appuyer la Loi Réparatrice.

—M. Laurier refuse de faire connaître ses vues maintenant.—Greenway refuse tout compromis.—La question à Toronto.—Les Orangistes du Nouveau-Brunswick.

Le révd. Père Lacombe, le missionnaire Oblat si bien connu, a adressé il y a un mois à l'honorable M. Laurier, à propos de la question des écoles du Manitoba, la lettre suivante qui parle suffisamment par elle-même :

EGLISE SAINT-PIERRE, 107 rue Visitation, MONTRÉAL, 20 janvier, 1896.

A l'Hon. M. WILFRID LAURIER, Ottawa.

CHER MONSIEUR,

« A cette période critique de la question des écoles du Manitoba, permettez à un vieux missionnaire, représentant aujourd'hui les évêques de notre pays dans cette cause qui nous intéresse tous, permettez, dis-je, de faire un appel à votre foi, à votre patriotisme et à votre esprit de justice, et de vous demander de faire droit à notre requête. C'est au nom de nos évêques, de la hiérarchie et des catholiques canadiens, que nous demandons à votre parti dont vous êtes le chef si digne, de nous aider à régler cette fameuse question, et de la régler en votant avec le gouvernement en faveur de la loi réparatrice.

Nous ne vous demandons pas de voter pour le gouvernement, mais pour la loi qui nous rendra nos droits ; laquelle loi sera soumise à la chambre dans quelques jours.

« Je considère, ou plutôt nous considérons tous qu'en telle acte de courage, de bonne volonté et de sincérité de votre part et de la part de ceux qui suivent votre politique, sera grandement dans les intérêts de votre parti, principalement dans les élections générales. Je dois vous dire que nous ne pouvons accepter votre Commission d'Enquête pour aucune raison, et nous ferons de notre mieux pour la combattre.

« Si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous ne croyez pas qu'il soit de votre devoir d'accéder à nos justes demandes, et si le gouvernement, qui est anxieux de nous donner la loi promise, était battu et renversé pour s'être tenu ferme jusqu'à la fin de la lutte, je vous informe avec regret que l'épiscopat comme un seul homme, uni avec le clergé, se lèvera pour appuyer ceux qui seraient tombés pour nous défendre.

« Veuillez me pardonner la franchise qui me porte à vous parler ainsi. Bien que je ne sois pas votre ami intime, cependant je puis dire que nous avons été en bons termes. Je vous ai toujours considéré comme un gentilhomme, un homme respectable, et un homme bien capable d'être à la tête d'un parti politique. Que la divine Providence conserve votre courage et votre énergie pour le bien de notre patrie commune.

—Communiqué

(Signé) A. LACOMBE, O. M. I.

P. S.—Certains membres de votre parti me blâmant parce que je me tiens éloigné de vous, et que je vous ignore. Vous avez trop de bon sens pour ne pas comprendre ma position. N'appartenant à aucun parti politique je suis obligé de m'adresser à ceux qui ont été placés au pouvoir par le peuple. Si un jour la voix du peuple vous appelle à gouverner je vous accorderai la même loyauté et confiance que j'accorde aujourd'hui à vos adversaires. Si vous désirez me voir et obtenir de

plus amples explications, je serai à votre service lorsque vous le désirerez, soit à l'Université d'Ottawa ou à votre hôtel, pourvu que vous m'informiez de l'heure que vous fixerez. Je serai à Ottawa le 23 courant pour plusieurs jours.

(Signé) A. L. O. M. I.

IL FAUT ATTENDRE LES VUES DE M. LAURIER

Interrogé sur la position qu'il allait prendre, M. Laurier a répondu qu'il n'avait rien à dire pour le présent sur la question scolaire et la position qu'il prendra ; mais il dit qu'il le fera dans quelques jours.

GREENWAY REFUSE

WINNIPEG, 21 fév.—Sir Donald Smith a complètement failli dans sa mission auprès de M. Greenway. Ce dernier refuse le compromis proposé. Il nie de plus qu'il ait l'intention de séculariser les écoles.

LES ORANGISTES DU NOUVEAU BRUNSWICK

La grande loge du Nouveau-Brunswick d'adopter unanimement une pétition au parlement fédéral lui demandant de ne pas adopter la loi réparatrice. La loge a aussi déclaré son approbation de la conduite suivie par M. Clarke Wallace, et blâme sir MacKenzie Bowell de sa conduite qui est contraire aux intérêts de l'ordre des orangistes.

LES ÉCOLES DU MANITOBA A TORONTO

M. Crawford, député de Toronto ouest à la législature d'Ontario, a donné avis, hier, de son intention de proposer une motion blâmant l'intervention proposée du gouvernement fédéral dans l'affaire des écoles du Manitoba. L'hon. M. Mowat et le chef de l'opposition, M. Marter, ne paraissent pas voir cette proposition d'un bon œil.

Mgr Labrecque et "L'Electeur"

Nous lisons dans L'Electeur :

Un ami commun, à Sa Grandeur Mgr de Chicoutimi et à nous, nous transmet pour publication les documents qui vont suivre.

Nous les publions sans en changer un mot, sans y en ajouter un seul et sans le moindre commentaire.

Evêché de Chicoutimi, 6 fév. 1896.

Monsieur ERNEST PACAU,

Directeur du journal L'Electeur

Monsieur.

Je suis chargé par Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Chicoutimi de vous communiquer la déclaration ci-incluse que vous voudrez bien publier dans le prochain numéro de votre journal à la suite de l'article éditorial, comme rétractation du premier Québec qui a paru dans le numéro du 28 janvier de votre journal et qui contenait des injures graves à l'adresse à Sa Grandeur.

Cette rétraction lui semble juste et nécessaire pour la raison qu'un trop grand nombre de ses diocésains, ne l'ont que L'Electeur n'ont pu prendre connaissance des réfutations publiées par la presse bien intentionnée des deux partis.

A défaut de la publication de la présente lettre et de la déclaration qui l'accompagne, Monseigneur me prie de vous informer qu'il se verra forcé bien à regret, pour le bien spirituel de ses ouailles, d'interdire la lecture de votre journal aux fidèles du diocèse de Chicoutimi et la préfecture apostolique.

Veillez me croire,

Avec considération,

Votre très humble serviteur,

F. X. EUG. PRENETTE, Ptre.

Secrétaire.

PIECE No 2

Nous regrettons vivement l'article malheureux que, dans un moment d'excitation et trompé par nos correspondants, nous avons publié dans notre journal, le 28 janvier dernier, lequel contenait des injures graves à l'adresse

d'un membre de la hiérarchie catholique de cette province, Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Chicoutimi.

Nous le déclarons faux, scandaleux et subversif de l'autorité ecclésiastique.

(Signé) ERNEST PACAU,

Directeur du journal L'Electeur.

PIECE No 3

Nous reconnaissons qu'en intervenant à Charlevoix, dans des limites qu'il a cru légitimes, Monseigneur de Chicoutimi n'a été guidé que par l'intérêt que Sa Grandeur porte au règlement équitable de la question des écoles du Manitoba.

MGR LABRECQUE ET "L'ELECTEUR"

En quatrième page, L'Electeur fait cette correction :

Le premier paragraphe de ce que nous publions en première édition sous ce titre se lit comme suit :

« Un ami commun, à Sa Grandeur Mgr de Chicoutimi et à nous, nous transmet pour publication les documents qui vont suivre. »

Nous tenons à dire que les mots « pour publication » sont de trop. Il faut lire ainsi ce paragraphe d'après le manuscrit :

« Un ami commun, à Sa Grandeur Mgr de Chicoutimi et à nous, nous transmet les documents qui vont suivre. »

LES SOINS DE LA VUE

La conservation de la vue est chose si importante qu'on ne peut y veiller de trop près.

Evitez de passer trop brusquement de l'obscurité à une lumière brillante. Evitez l'usage de stimulants et de drogues affectant le système nerveux. Evitez de lire quand vous êtes couché ou lorsque vous êtes fatigué intellectuellement ou physiquement.

Lorsque vous sentez les yeux las, reposez-les en regardant des objets éloignés.

Prêtez une attention spéciale à l'hygiène physique. Tout ce qui tend à favoriser l'état général de la santé est bon pour les yeux.

Passé quarante ans, baignez-vous d'eau fraîche les yeux deux fois par jour.

Passé cinquante ans, baignez le soir et matin avec de l'eau aussi chaude que vous pourrez la supporter, ensuite avec de l'eau froide ; cela rendra au regard son éclat.

Les personnes âgées doivent, autant que possible, ne pas lire à la lumière artificielle, bien veiller sur leur régime et éviter de se coucher trop tard.

Ne vous fiez pas à votre propre jugement pour choisir des lunettes ou un pince-nez.

Si vous êtes atteint de cataracte, ne vous désespérez pas ; rappelez-vous que la chirurgie est une science aujourd'hui assez avancée pour qu'on puisse vous débarrasser de votre infirmité sans attaquer la vision.

VARIÉTÉS

Longévité des Animaux

De documents puisés de côté et d'autre, on a pu constater ce fait que les animaux qui vivent généralement le plus longtemps sont les herbivores, et, parmi ceux-ci, ceux surtout qui sont astreints à un travail régulier.

On cite à ce sujet un âne qui vécut 106 ans, à Cromarty, en Amérique ; un cheval de halage qui mourut à Warrington à l'âge de 62 ans ; d'autres qui atteignirent 38, 42 et 45 ans en travaillant jusqu'au dernier moment. Des bœufs sont morts à 20 et 25 ans ; une brebis, née en 1829 à Kalinowitz, resta féconde pendant 20 ans et mourut en 1850.

Il est beaucoup plus rare de trouver des exemples de grande longévité chez les carnivores.

Mgr Ireland et les Canadiens-Français

L'Echo de l'Ouest, de Minneapolis, a reçu de Mgr Ireland une lettre où le célèbre prélat de Saint Paul désavoue des idées et des réflexions qui lui ont été attribuées au sujet de nos nationaux établis aux Etats Unis. Sa Grandeur désavoue particulièrement les paroles suivantes qu'on avait mises dans sa bouche :

« Il paraît que quelques évêques des Etats de l'Est sont opposés à l'établissement de paroisses ou d'écoles canadiennes françaises, ou plutôt qu'ils ne veulent pas confier à des prêtres de votre nationalité la charge des paroisses canadiennes françaises. »

Mgr Ireland déclare qu'il n'a pas même fait allusion aux évêques de l'Est ou de quelque autre partie de l'Amérique.

Sa Grandeur ajoute :

« Je n'ai pas dit non plus, comme plusieurs journaux de l'est voudraient me le faire dire, que les catholiques canadiens devraient être desservis par des prêtres de leur propre nationalité. Dans mon sermon, j'ai en la précaution d'employer les mots—prêtres parlant le français. »

« Comme évêque de St Paul, il ne pouvait me venir à l'idée de faire une distinction entre les prêtres parlant le français nés au Canada et les prêtres parlant le français nés en Europe ou d'autres pays. »

Pour faire connaître toute la pensée de Mgr l'archevêque de Saint Paul, citons cet autre passage de sa lettre à L'Echo de l'Ouest :

« Depuis la fondation du diocèse de St Paul, la règle invariable a été, lorsqu'on a pu l'appliquer, de construire pour les fidèles des églises nationales des temples dans lesquels on parle la langue de leurs foyers, de leur enfance, de leur jeunesse, et de donner à ces fidèles des prêtres qui les comprennent. Certains journaux français d'Amérique se plaignent que les évêques de ce pays sont opposés à la formation de paroisses canadiennes et à l'usage du français dans les églises. Tel n'est assurément pas le cas dans le diocèse de St Paul. Car, non seulement je vous accorde votre paroisse canadienne, mais je vous exhorte à la maintenir, et je regrette extrêmement que l'état de vos finances vous empêchent d'établir une école paroissiale canadienne. »

AUX - PAUVRES D'OTTAWA ET DE HULL

M. GEORGE TUKER, le guérisseur Sauvage de Montréal, prévient le public qu'il a décidé de résider parmi vous jusqu'au 1er Avril. Les gens ayant un certificat de leur curé, pourront avoir gratuitement ses remèdes tous les vendredis de chaque semaine, n'oubliez pas vos bouteilles ainsi que l'adresse

Rue York, 45 Hotel St-Louis, Ottawa

Malades, ne tardez pas ; négligence d'un jour peut souvent se trouver irréparable et par suite, plus d'espoir de guérison.

Le célèbre guérisseur sauvage viendra passer deux semaines à Hull prochainement.

A l'Hôtel St Louis, Ottawa, 45 rue York, l'embourgeoisement pour voir le célèbre guérisseur sauvage, est tellement grand, qu'il réserve la journée du samedi pour les gens de la campagne.

Inutile de dire que la renommée du guérisseur est excellente. C'est le temps d'en profiter.

PERDU

Depuis quelques jours de la résidence de Madame C. H. Wilson, chemin d'Aylmer, un chien épagneul (Black Spaniel) répondant au nom de Nigger, et une chienne "pog" répondant au nom de Liddy. Toutes personnes qui ramèneront les chiens à l'adresse ci-dessous seront généreusement récompensés.

DNE C. H. WILSON

TÉTREAUVILLE.

BRYSON, - GRAHAM & CIE

Les épiciers du Peuple

Comme quelques uns de nos voisins, nous sommes heureux de vous offrir le support libéral de nos amis durant les fêtes ; comme preuve de notre gratitude, nous leur offrons comme

CADEAUX

- Bouche d'Allons, pour les poumons. [14c la bouteille
- Burdock Blood Bitters 60c la bout
- Beef, fat et vin 45c la bout
- Celery Compound 69c la bout
- Castoria 25c la bout
- Onguent de Chase 37c la bout
- Vin de Quinine de Campbell 69c la b
- Vin de Coco d'Arbrecht 55c 13c la b
- Extrait de Framboises Sauvage. 20c b
- Cure du Cathar de Chase 13c la bout
- Liniment Égyptien 16c la bout
- Sels de Fruits d'Éto 60c la bout
- Huile Electrique du Dr Thomas 13c b
- Gomme d'épinette rouge 15c la bout
- Sarsaparille de Hood 65c la bout
- Huile 99c 14c la bout
- Sirof pour les bronchites de Aarvard [14c la bout
- Nourriture lactée, grande 62c la boîte
- Nourriture lactée, moyenne 32 la boîte
- Nourriture lactée, petite, 16c la boîte
- Wingsows Soothing Syrup 14c la bout
- Liniment de Minard, 14c la bout
- Sirof de la mère Seigel 37c la bout
- Extrait de Pond, grande 63 la bout
- Extrait de Pond, petite 33c la bout
- Pain Killer de Perry Davis 16 la bout
- Railways Ready Relief 17c la bout
- Extrait de Scott, grande 63c la bout
- Extrait de Scott, petite 32c la bout
- Safe Care de Warner 63c la bout
- Sarsaparille de Scott 65c la bout
- Pilules de Dodd pour les reins, [30c la boîte
- Pilules Rosa du Dr William 30c boîte
- Pilules de Baerter 13c la boîte
- Pilules de Chase 13c la boîte
- Pilules de Seigel 15c la boîte
- Safe Pilules de Warner 12c la boîte
- Pilules de Becham 19c la boîte
- Panacea de Brown 15c la bout
- L'ami du malade 15c la bout
- Treasure des Nourrices 12c la bout

Bryson, Graham, & Cie. Le magasin à département Nous vendons de tout

RUPTURES GUÉRIES

PAR LA DR SOCIÉTÉ HERNIA-CURE CO

Bureau Principal—Ottawa

Nouveau traitement. Presque sans douleur. Pas de perte de temps. Guérisseur certains ou pas de paiement. Rapetement guérie et la bouclage mis de côté.

Ecrivez et demandez des circulaires

R. W. HULLYARD, Geo. J. MILLER, Président. Secrétaire

188 Sparks. 68 O'Carroll

OTTAWA

NOUVEAU MAGASIN

Je soussigné, désire annoncer au public de Hull et des environs que j'ai ouvert au No 164 rue Principale bloc Monk, un magasin de

Sous-vêtements, articles de broderies et de fantaisie pour Dames et Messieurs.

Toutes commandes pour la confection d'habillements pour hommes ainsi que costumes de dames recevront une attention toute spéciale à des prix modérés.

Mlle EMMA VAILLANCOURT

164 rue Principale Hull

Aux Retardataires !

Nous ne vivons pas de l'air du temps, acquitiez-vous donc de ce que vous nous devez.

Pour rencontrer nos paiements il nous faut nécessairement compter sur ce qui nous est dû, sans quoi, que ferions-nous nous vous le demandons ? Vraiment la mauvaise volonté de quelques-uns est déplorable.

J. B. MARLEAU,

Cocher de Place—Rue du Lac, Hull

Voiture de luxe pour mariages et compégnages. Prix modérés. Patronage sollicité.

ACTUALITÉS

Sir Charles Tupper assistera à la convention conservatrice du Manitoba le 17 mars prochain.

W. J. Poupore, candidat conservateur dans Pontiac, était ici samedi. Il apporte de bonnes nouvelles de la lutte dans son comté et est confiant dans le succès.

La Gazette de Nicolet est le titre d'un nouveau journal publié par la compagnie d'imprimerie du Richelieu. M. W. Camirand, avocat, en est le rédacteur. Ce journal est conservateur. Longue vie au confrère.

Le Moniteur du Commerce, après avoir fait l'éloge de l'œuvre paroissiale, conclut son article dans les termes suivants :

« Que nos curés continuent, comme par le passé, à se mêler activement au mouvement de progrès agricole de notre pays et la nouvelle génération de cultivateurs donnera, elle qui forme le fond de la nation, une race d'hommes capables de la guider sûrement vers les belles destinées qui l'attendent. »

La convention libérale de la Saskatchewan a choisi M. Laurier comme son candidat aux prochaines élections fédérales.

Il ne reste plus qu'à faire approuver ce choix par les électeurs.

Mais c'est là souvent le point le plus difficile, comme M. Laurier a pu s'en convaincre à Richmond et Wolfe en 1891.

Nous sommes autorisés à nier que l'hon. M. Ouimet soit allé à Montréal, pour y rencontrer l'hon. Beaubien et lui demander de se rendre auprès de Mgr Gravel, évêque de Nicolet, qui d'après la Patrie serait loin d'être satisfait du bill réparateur présenté par le gouvernement.

Cette information de la Patrie est d'ailleurs erronée.

Le Manitoba, parlant de la question des écoles, fait allusion à M. Tarte et suit :

« En somme, M. Tarte n'aura réussi qu'à démontrer une fois de plus ce que son faux patriotisme et ce qu'il se cache de son prétendu dévouement à la cause qu'il sacrifie sans pitié à des appétits sordides et à des ambitions insatiables. Heureusement que le public est maintenant édifié sur le compte de cet homme qui, chaque semaine, nous donne dans son journal le Cultivateur le pain du mensonge et de la calomnie sur nos hommes et nos institutions les plus respectables. »

Cet ouvrage est des plus rares et voici que les Chinois menacent encore d'enlever nos ouvriers une source de travail et nos manufacturiers une source de revenus. On annonce que les célestes établis en Colombie se disposent à exploiter, pour leur compte, une usine pour la préparation des conserves de saumon.

La Quong On Wo Co'y, de New Westminster, installe ses usines sur le bras nord de la rivière Fraser, et commencera à manufacturer au printemps prochain. Comme la main d'œuvre chinoise est extrêmement bon marché, les entreprises similaires vont être l'objet d'une concurrence désastreuse.

CE CHER PTIT !...

Le futur candidat libéral pour le comté de Labelle, ne sachant trop comment cacher son dépit de voir le terrain qui gagne chaque jour notre ami M. Poulin, dans le comté qu'il est sûr de remporter aux prochaines élections générales, ne perd pas une occasion de chercher à lui nuire. Ains, M. Bourassa commet la finesse qui suit :

Pour accélérer sa besogne électorale M. Poulin, le candidat, se promène en voiture à deux sièges afin d'avoir une chance d'embarquer les amis et de les convaincre sur la route.

« Nous recommandons aux candidats en peine de mode de cabals ambulants, à la façon dont les juifs vendent les boutons de culottes et les collets de papier. »

N'est-ce pas que c'est bien parlé, pour le petit-fils d'un grand seigneur ? M. Bourassa s'apercevra au jour du scrutin que M. Poulin aura choisi le meilleur mode, ne lui en déplaise.

N'A PAS SAISI !

Le Ralliement, dans son ardeur de voir d'un bon œil toutes les actions de la presse libérale, dit ce qui suit :

« L'Electeur rétracte, hier, les paroles injustes dont il a pu faire usage contre Mgr l'évêque de Chicoutimi. Cette conduite est une preuve du désir des libéraux de ne pas manquer au respect dû à l'autorité épiscopale. »

Eh bien ! Pas du tout, confrère, vous n'avez pas saisi.

L'Electeur a tout simplement commis, en publiant ce semblant de rétractation, une nouvelle inconvenance, comme il en a l'habitude, d'ailleurs. Mieux eût valu, pour l'organe de M. Laurier, ne rien dire du tout, que de faire du zèle de parade qui, au fond, ne signifie rien.

Il en a été de même pour la rétractation factice faite à M. l'abbé Gosselin, de la Semaine Religieuse de Québec.

La Misère avait raison et a mieux compris que le Ralliement lorsqu'elle publiait à ce sujet les lignes suivantes :

« L'Electeur publie ses trois documents sans commentaire, absolument comme il les a reçus. »

« Inutile de faire remarquer la suprême inconvenance du procédé. »

« La lettre de M. l'abbé Frenette est de nature personnelle et n'était pas destinée à la publicité. Elle avait pour but d'engager M. Pacaud à imprimer comme sienne la rétractation dont la formule lui était transmise. »

« Au lieu de se conformer au devoir que lui dictaient les convenances et aussi sa confiance de catholique, M. Pacaud publie le tout sans souffler mot dans un esprit de défie et d'insolence. »

« Voilà ce qui ressort le plus clairement de la conduite de l'Electeur en cette circonstance. »

Si Mgr de Chicoutimi donne suite à la ligne de conduite qui se trouve indiquée dans la lettre de son secrétaire, on peut prévoir, sans témérité, que l'Electeur instituera contre ce prélat un procès en dommages-intérêts. Le Canada Review aura ainsi des imitateurs et le Witness sera de nouveau appelé à souscrire pour aider ses amis à faire la guerre anti-catholique. Les masques tombent. »

N. B.—Nous sommes de plus informés que l'Union Libérale de Québec, va dire à M. Pacaud : « Ernest baise la terre. »

DE LA RÉDACTION.

Partisans des Ecoles Neutres

Le fond des Cœurs

La Patrie a publié dans son numéro d'avant-hier un article intitulé Le Sylabus et la loi réparatrice, d'où nous extrayons le passage suivant :

« Il ne faut pas comprendre par cet article qu'en thèse générale nous sommes contre les écoles publiques ; loin de là, car celles-ci sont généralement supérieures à celles là et Mgr Ireland lui-même, ce prince de la prélature, l'a proclamé à Faribault, au grand scandale des bonnes âmes. »

Mais dans tout ce qui précède nous avons simplement voulu parler doctrine.

Encore un accès de franchise !

L'organe libéral admet qu'il est favorable aux écoles publiques, c'est-à-dire aux écoles neutres, aux écoles où l'enseignement de la doctrine catholique est banni.

Le nom de Mgr Ireland n'est amené ici que comme paravant. Le Subterfuge est grossier. Mgr Ireland, quel que soit le mérite de son initiative dans l'affaire des écoles de Faribault et de Stillwater, n'a jamais enseigné que les écoles neutres sont préférables aux écoles confessionnelles pour la jeunesse catholique. La Patrie abuse du nom de cet évêque.

Tout ce qui se passe depuis quelque temps est bien instructif. Petit à petit, nous voyons se dévoiler des idées, des doctrines, des principes qui se dissimulaient jusqu'ici. Le fond des cœurs apparaît, et les gens qui réfléchissent constatent avec effroi que les plus monstrueuses erreurs ont poussé tranquillement parmi nous des racines profondes.

Les écrits de la Patrie et de l'Electeur indiquent déplorablement le chemin que nous avons fait depuis quelques années.

PAS COMPRIS !

De même que notre confrère du Temps, il nous a été impossible de comprendre l'article à notre adresse paru dans le Canada de jeudi, le 20 février et intitulé : « Deux mécontents. » Notre confrère pourrait se reprendre.

Nous voulons nos droits

Le Globe joue dans la province d'Ontario le même rôle que son chef, M. Laurier, remplit aux communes. Il a publié lundi un article pour établir que le but des auteurs de la loi des écoles publiques au Manitoba a été de procurer une meilleure éducation aux enfants catholiques ; que la législation remédiateur ne remédiera à rien mais que nous avons tout à attendre d'une enquête et enfin que le gouvernement manitobain s'est toujours montré désireux de régler cette question à l'amiable.

Et le Globe écrit cela sur un ton solennel qui suppose toute contradiction impossible ! Comment voulez-vous, après cela, que le public ontarien soit juste à notre égard.

Le sénateur Bernier a prouvé clair comme le soleil que l'enseignement donné aux catholiques manitobains valait au moins, oui, au moins celui auquel les enfants protestants étaient obligés de se soumettre. M. Bernier a fait cette preuve en chambre, et personne, soit aux communes, soit au sénat, n'a osé contredire son témoignage appuyé sur la loi, la statistique et les déclarations de citoyens protestants qui préféraient les écoles catholiques aux écoles protestantes.

Cette preuve a été il y a près d'un an et qui a osé la contredire ? Un certain M. Wade a encombré le Globe de sa prose fanatique, mais qu'a-t-il prouvé ?—Rien. Il n'a réussi qu'à démontrer la petitesse de son esprit en se fâchant tout rouge parce que l'on osait enseigner le catholicisme dans les écoles subventionnées par l'Etat.

Mais qu'y a-t-il pourtant de si extraordinaire dans cette subvention de l'état aux écoles catholiques ? Est-ce une faveur que l'on nous fait ? Ne payons-nous pas les mêmes impôts que les protestants et dès lors pourquoi n'aurions nous pas les mêmes droits qu'eux à ces subventions prises à même l'argent public, l'argent des catholiques comme celui des protestants ?

Le Globe ferait une besogne bien plus utile à la pacification du pays s'il abordait les choses carrément et courageusement, afin d'instruire son public au lieu de le fanatiser.

La législation remédiateur relève nos compatriotes de cette injustice révoltante qui les force à payer pour des écoles protestantes, puis elle leur rennonce le droit que le gouvernement manitobain leur avait enlevé aussi, de se taxer pour maintenir leurs écoles. Si après cela nos compatriotes souffrent encore, ce sera parce que vos amis les grits du Manitoba fermeront l'esprit à toute idée de justice de fair play pour être deux fois rebelles, rebelles au plus haut tribunal de l'empire, rebelles à la volonté nationale exprimée par ses représentants auxquels les pères de notre constitution ont donné le droit d'intervenir dans les cas d'injustice flagrante comme le cas actuel.

Pourquoi plutôt ne pas s'entendre avec le gouvernement du Manitoba ? S'entendre avec le Manitoba ! Mais vous nous dites en toutes lettres que « jamais il ne donnera ce que la loi demande, » et c'est cela que nous voulons, nous, ce que la loi nous accorde. Alors l'entente est impossible, d'autant plus impossible que ceux qui exercent une influence quelconque sur ces sectaires comme M. Laurier, le Globe et tous les autres chefs libéraux se donnent la main pour excuser leurs intentions.

L'entente était possible lorsqu'en juillet 1894 Sir John Thompson pria le gouvernement Manitobain de faire disparaître les griefs des catholiques. Mais Greenway ne daigna seulement pas soumettre cette demande à la Législature.

L'entente était possible lorsqu'après le jugement du Conseil Privé, le gouvernement fédéral invita de nouveaux persécuteurs à rendre justice. Mais ils refusèrent.

L'entente était possible enfin lorsqu'après la dernière session, une deuxième invitation de régler cette difficulté à l'amiable fut adressée au Manitoba. Mais on répondit encore non.

D'ailleurs en supposant que l'entente fut encore possible qu'offrirait-on ? On nous offrirait quelques minces concessions, quelques faveurs,

Des faveurs, nous n'en demandons point, nous n'en voulons point nous n'en avons aucun besoin. Ce sont des droits qu'il nous faut, les droits que l'on nous a arrachés par l'hypocrisie d'abord, puis que l'on nous a retenus ensuite par la force.

Nous ne fomentons point de préjugés, nous ne soulevons pas de colères, excepté contre les traitres, nous ne demandons que ce que nous avons le droit d'avoir. S'il s'en suit une agitation et des appels passionnés qui font peut-être craindre pour l'avenir la faute n'en est pas à nous. Elle pèse sur ceux qui refusent justice à qui justice est due, elle pèse aussi sur ceux qui les encouragent en les excusant.

NOTES POLITIQUES

M. McKeen, l'ancien député de Cap Breton, est nommé sénateur.

Le parlement fédéral et quatre législatures sont maintenant en session : Ottawa, Ontario, Nouvelle Ecosse, Manitoba, Nouveau Brunswick.

L'exportation des produits agricoles des Etats-Unis, en 1895, a été de \$24,000,000 moindre que celle de l'année précédente.

C'est ainsi que le tarif libre échangiste des démocrates ouvre aux cultivateurs américains les marchés du monde !

Une délégation du conseil central des métiers et du travail a eu une entrevue samedi avec sir Charles Tupper, l'honorable M. Costigan, sir Adolphe Caron l'honorable M. Ouimet et l'honorable M. Dickey, pour leur demander d'appuyer divers bills intéressant la classe ouvrière et qui sont maintenant devant la Chambre, et surtout le bill de M. Lépine décrétant que sur les travaux publics, la journée de travail sera de huit heures. Les représentations des délégués seront prises en sérieuse considération par le ministre.

Après certains pourparlers entre les chefs des deux partis, une entente a été faite au sujet de la date de la seconde lecture de la loi réparatrice, en conséquence, M. Foster a proposé, vendredi que cette loi réparatrice, en conséquence M. Foster a proposé, que cette loi, ait la préséance, mardi, le 3 mars, et que la discussion en soit continuée de jour en jour jusqu'à ce que la Chambre ait adopté ou rejeté le bill,—à part les lundis, qui seront réservés aux bills privés.

PARLEMENT FEDERAL

Le rapport du département de l'agriculture a été soumis à la Chambre vendredi et contient une grande quantité de renseignements utiles. D'après les statistiques, il a été exporté en 1894-95, par le Canada, 15,332 chevaux, 93,806 bêtes à cornes et 291,862 moutons. C'est 5,918 chevaux, 7,737 bêtes à cornes et 57,638 moutons de plus que durant l'année précédente.

D'après les rapports des agents canadiens en Angleterre, il y a de grandes chances d'établir un commerce important d'exportations de chevaux à la Grande Bretagne. La même chose peut se faire pour l'exportation des volailles, des œufs, du lard, du cidre et d'une foule d'autres produits que la Grande Bretagne est forcée d'acheter à l'étranger et que le Canada produit.

L'industrie laitière progresse dans toutes les parties du Canada, et le nombre des élèves qui fréquentent les écoles de laiterie augmentent ; ainsi, à l'école de St Hyacinthe, il y avait 268 élèves durant l'hiver 1893-95. Le même fait se produit dans les autres provinces.

Les recettes du bureau des brevets, marques des commerces etc, se sont élevées à \$98,031 en 1894-95.

5. Il y a eu, durant l'année, 3,387 demandes de brevets et 3,074 ont été accordés, dont 707 à des inventeurs canadiens, 177 étaient de la province de Québec.

Le professeur Robertson a continué vendredi matin, sa conférence devant le comité d'agriculture. Il a traité plus spécialement d'un commerce d'exportation de la viande en Angleterre,

et du projet du gouvernement pour développer ce commerce. Ce projet a été plusieurs fois exposé dans les et semble être généralement approuvé par les intéressés.

On dit, pourtant, que les exportateurs de bestiaux vivants s'y opposent, craignant qu'il ne nuisent à leur commerce. Mais leur opposition ne pourra pas résister aux nombreuses et influentes adhésions que le projet reçoit.

Le 31 janvier dernier, il y avait \$28,58,612 dans les caisses d'épargne postales, au crédit des déposants. C'est une augmentation de \$200,000 durant le mois.

Nouvelles Générales

—M. John-Dillon a été élu chef du parti irlandais.

—M. Etienne Châtelain, de Curran, Ont, vient de mourir à l'âge de 105 ans. C'était un ancien soldat de 1812.

—La France possède actuellement 8,260 canons ; l'Angleterre, 6,221 ; l'Allemagne, 5,920

—Aux Etats Unis, de 1881 à 1894, les grèves ont coûté \$95,000,000 aux patrons, et \$190,000,000 aux grévistes.

Ces chiffres sont fournies par le Bureau du Travail de Washington.

—M. André Sénécal vient de se voir condamner, par le juge Mathieu, à Montréal, à rembourser au gouvernement fédéral la somme de \$12,540. Ce montant représente des profits illicites fait par M. Sénécal dans l'achat de presses et de matériels d'imprimerie alors qu'il était gérant de l'Imprimerie Nationale, à Ottawa. La nature de ce procès est connue de nos lecteurs, nous n'y reviendrons pas.

—L'annuaire pontifical qui vient de paraître nous fournit d'intéressants renseignements :

Léon XIII est le 263e pape régnant depuis saint Pierre. Le sacré collège se compose de 62 membres le plenum étant de 70 membres.

Le cardinal le plus âgé est le cardinal Mertel, qui a quatre vingt dix ans. Après lui vient le cardinal de Canossa qui a quatre-vingt-sept ans ; puis le saint père, qui va entrer prochainement dans sa quatre vingt septième année.

Le cardinal le plus jeune est le cardinal Swamps, archevêque de Bologne, qui n'a que quarante cinq ans.

—Voici un état de la population et de la dette des principales villes de la province de Québec :

Table with 3 columns: Ville, Population, Dette. Rows include Coaticook, Hull, Joliette, Lachine, Maisonneuve, Lévis, Montréal, Québec, Sorel, Ste-Cunégonde, Ste Hyacinthe, St-Jean, Sherbrooke, Trois-Rivières, Valleyfield, Westmount (Côte St Antoine).

L'AVIS D'UN FERMIER

Il dit aux autres d'éviter les contrefaçons

Un commerçant sans scrupule lui en avait imposé au point qu'il faillit perdre un membre aimé de sa famille.

De La Sentinelle de Woodstock, N. B. :

Un reporter de La Sentinelle entra l'autre jour à l'hôtel Victoria, en quête de nouvelles et feuilletait le registre des arrivés. Parmi les personnes présentes il remarqua un fermier bien habillé qui lisait un petit pamphlet. Le reporter demanda au propriétaire de l'hôtel s'il y avait quelque chose de neuf et sur sa réponse négative le fermier se retourna et lui adressa la parole. « A la recherche de nouvelles, hein ? » eh bien asseyez vous et je vous donnerai quelque chose valant la peine d'être publié. Le reporter, toujours sur le qui-vive se prépara et commença son récit. Vous voyez le petit livre que j'ai entre mes mains. Eh bien, le titre c'est « Cinq Histoires à primes intéressantes » et il est plus de bons

sens là dedans que dans une demi-douzaine d'ouvrages philosophique modernes, et ce n'est dans aucune des histoires.

Eh bien, il y a environ un an, je mis la main sur un autre livre par le même auteur et intitulé « Quatre générations » que je lus tout au long soigneusement et une chose très importante que j'y lus fut, méfiez-vous des contrefaçons, justement ce que je lis dans ce petit livre.

Maintenant je désire montrer comment j'ai été pris et comment je m'en suis aperçu et combien près de vins de perdre un des membres les plus aimés de ma famille.

Pour commencer au commencement, je dois dire que je m'appelle Shephard Banks, je demeure à 11 1/2 milles du village de Bristol, comté de Carleton, N. B., et suis un fermier à l'aise. Depuis plusieurs années ma femme souffrait de douleurs dans le dos et de faiblesse des reins. Il y a environ deux ans elle devint très malade, le mal prenant la forme d'un rhumatisme aigu.

Nous avons consulté pas moins de trois médecins différents, qui, toutefois ne l'ont point soulagée. Elle continua à devenir de plus en plus faible et elle endurait des douleurs terribles. Depuis plus d'un an elle ne pouvait rien faire au logis et elle avait maigri de 180 livres jusqu'à 130 et nous désespérions de la sauver. J'eus l'occasion de voir dans un journal un témoignage de guérison dans un cas semblable par l'emploi des Pilules Roses du docteur Williams. J'en achetai immédiatement une couple de boîtes. Ma femme commença à les prendre aussitôt et elle se sentit revenir à la santé et à avoir de l'appétit, et nous avions grand espoir de la voir se rétablir. Je m'en fus alors acheter un nouveau stock de pilules. Cette fois-ci, j'achetai des pilules conservées dans un grand bocal, payant 30 cents le 100. Je les portai chez moi et ma femme commença à les prendre. Peu après ma femme se sentit plus mal, les vieilles douleurs se produisirent plus fortes que jamais. Je continuai le traitement avec les pilules jusqu'à ce qu'un tiers de la quantité eut été pris. Vers ce temps je reçus par la malle, ainsi que mes voisins, un livre intitulé « Quatre générations », publié par la Dr Williams Medicine Co.

Après lecture, je ne tardai pas à découvrir que les pilules que j'avais achetées au cent était une fraude, car les Pilules Roses du docteur Williams ne se vendent pas ainsi mais en boîtes avec la marque de commerce sur l'enveloppe. J'ouvris le buffet et pernant la boîte que contenait les pilules, je la jetai avec son contenu dans le poêle. J'allai ensuite acheter une demi-douzaine de véritables Pilules Roses et du moment que ma femme commença à les prendre un mieux sensible se manifesta dans son état. Elle a pris environ douze boîtes en tout et aujourd'hui il n'y a pas de femme plus réjouie et plus en santé qu'elle dans le voisinage et les Pilules Roses du Dr Williams sont le remède favori dans dans notre logis. Publiez ceci ! Oui, cela servira aux autres malades. Nous sommes tous reconnaissants de ce que les Pilules Roses ont fait pour nous, mais soyez certains de mettre vos lecteurs en garde de ces viles imitations.

Cet avertissement de M. Bank est un avis que le public devra écouter, car quelques commerçants sans scrupules dans différentes parties du pays essayent de vendre au public des imitations sans valeur, colorées afin qu'elles soient semblables aux véritables Pilules Roses. Le public peut toujours se protéger en se rappelant que les véritables pilules ne se vendent jamais à la douzaine, au cent ou à l'once. Elles sont toujours mises en boîtes autour desquels on trouve toutes les directions pour s'en servir, le tout enveloppé dans un papier portant la marque de commerce complète « Dr Williams Pink Pills for Pale People » Si vous voulez un remède qui vous guérira de tous les maux causés par un sang pauvre ou aqueux, par des nerfs ébranlés, demandez les véritables Pilules Roses et ne prenez qu'elles, peu importe ce qu'un commerçant intéressé et qui cherche un plus gros profit, pourra dire.

A. D. BONDY,
BIJOUTIER-HORLOGER.
POUR LE TEMPS DES FÊTES,
MONTRES ET BIJOUX de toutes sortes.
CHAINES, ÉPINGLES, BAGUES,
A GRAND SACRIFIÈRE.
Unique occasion pour faire un cadeau convenable à bon marché.
Réparations de montres, cadrans, bijoux, pipes; — faites avec promptitude et garanties.
No 102 RUE PRINCIPALE. HULL

LES IMMUNITÉS DU CONFESSIONNAL

Il est arrivé, il y a quelques jours, une très grosse nouvelle, sans précédent dans notre catholicisme pays. Un prêtre, un curé, venait d'être condamné à la prison, pour mépris de Cour, par l'un de nos juges de la Cour Supérieure. Motif de cette décision étrange: ce confesseur aurait refusé de témoigner, par devant le tribunal, sur une matière qu'il déclarait relever des immunités du confessionnal.

Tout d'abord, stupéfiés de cette innovation étrange, dans notre jurisprudence, nous avons voulu croire à une méprise, grave, mais une méprise tout de même. Nous nous sommes touchés à cette épineuse question, où sont en cause deux autorités sociales des plus respectables, le clergé et la magistrature, sans y apporter toute la discrétion qu'elle réquerait. Nous prenions une position d'expectative, pour attendre la dérogation de cette nouvelle et les explications qu'elle appelait.

Aujourd'hui, toutefois, que nos confrères de la presse en ont glissé à qui mieux mieux, tant dans la note protestante que dans la note orthodoxe; que des jurisconsultes distingués ont cru devoir manifester leur opinion à cet égard; que cette décision judiciaire, hélas! trop avérée, a été soumise à un tribunal d'appel, nous estimons ne pouvoir plus nous abstenir davantage et devoir consigner ici, telle que nous l'avons toujours comprise, la saine doctrine à cet égard.

Pour commencer, voici sommairement tout l'histoire de cette cause.

Un ferblantier de la petite ville de Granby avait à son service un jeune apprenti du nom de Bernier. A la suite d'une confession faite au curé de la paroisse, le révérend messire Gill, du diocèse de St-Hyacinthe, ce jeune apprenti quitta le service du ferblantier.

Celui-ci se jugea lésé dans ses intérêts matériels; il en imputa le tort aux conseils qu'il soupçonnait avoir été donnés à son apprenti par le curé confesseur, et en conséquence il poursuivit ce dernier devant le tribunal civil pour le recouvrement d'une certaine somme de piastres de dommages intérêts. C'était déjà un premier et notable accroissement à la discipline catholique, de la part de ce paroissien.

Le procès venant à s'instruire le demandeur fit appeler le prêtre défendeur comme son témoin. Les questions posées à celui-ci par le procureur poursuivant devenant indiscrètes, pour le moins dire, M. l'abbé Gill se retrancha nettement et simplement derrière les immunités du secret de la confession, et refusa de répondre.

Le président du tribunal, l'honorable juge Lynch crut devoir enjoindre au témoin de répondre. Sur refus péremptoire du témoin, qui alléguait des motifs irrécusables, tels que susdits le savant juge, oublieux, et sans justification apparente, des prescriptions de la loi, de sa personnelle dignité et de la qualité du témoin, condamna celui-ci à la contrainte par corps et à la détention dans une prison, pour mépris de cour.

Intulte d'ajouter qu'il a été immédiatement interjeté appel de cette décision du tribunal de première instance. L'on attend maintenant le résultat de ce recours.

Voilà l'état de la question. Le problème qui se pose, en présence de ces faits, n'est pas très compliqué. Le voici, en substance: les immunités du confessionnal sont-elles consacrées par le droit ecclésiastique; le sont-elles par le droit civil?

A la première partie, saint Thomas et la théologie tout entière, par ses inter-

prètes les plus accrédités, répondent affirmativement, avec un ensemble parfait et une force de conclusion indiscutable.

Sur le second point, le doute n'est plus admissible, au témoignage irrécusable des meilleures autorités, de la jurisprudence la plus universellement reconnue, et du consentement général des individus.

Jousse et Muyard de Vouglans, criminalistes éminents, sous l'ancien droit, sont cités en faveur de cette thèse par l'un de nos confrères. MM. Chauveau et Faustin Hélie, auteurs de droit moderne, sont aussi mis à contribution par le même, pour étayer notre démonstration. D'après ces juristes, non seulement c'est un droit, mais de plus c'est un devoir impérieux pour le prêtre de se refuser sans faiblesse, lorsqu'on l'assigne en justice, à faire aucune révélation sur les relations de confesseur à pénitent au saint tribunal de la pénitence.

Le secret de la confession, proclamons-nous donc, sans hésiter, avec notre confrère déjà mentionné, est protégé et assuré par les lois civiles, à l'instar du secret professionnel, partout garanti aux médecins et aux avocats. Même sous les gouvernements dont la religion d'état est le protestantisme, telle l'Angleterre, les prêtres catholiques ne se sont jamais vu discuter ce bénéfice indispensable à leurs importantes fonctions. Plus que cela, les tribunaux sont les premiers à leur en confirmer le privilège, et la jurisprudence anglaise pourrait fournir plus d'un exemple de ce cas.

On ne saurait chercher à équivoquer, à tenter, par des distinctions subtiles et captieuses, de prétendre que le secret du confessionnal est partie sacrée et partie profane—et susceptible de divulgation—selon la nature de ce qu'il comporte, selon qu'il couvre les aveux du pénitent ou les directions du confesseur. Non, la théologie la plus impartialement interprétée et des plus importantes autorités et les civils s'entendent pour affirmer que les immunités du confessionnal couvrent entièrement le confesseur, pour tout ce qu'il a entendu ou dit en confessant, s'il croit pouvoir s'en prévaloir.

Aussi, sommes-nous confiants que le tribunal d'appel, réparant la regrettable précipitation de celui de première instance, consacrerait de nouveau le principe que nous venons d'exposer et saura rendre à M. l'abbé Gill la justice qu'il réclame, en cette occasion, et à laquelle il paraît avoir un droit indiscutable.

NOTES D'OTTAWA

—Le R. P. Lacombe est en cette ville

—Sarah Bernhardt est à Montréal cette semaine.

—Le comité du conseil de comté nommé pour rencontrer les autorités du canton de Lowe s'assemble à Hull aujourd'hui afin de décider relativement au paiement des frais subséquents encourus par le comté d'Ottawa pour collecter les taxes dues dans Lowe.

—M. D. O'Leary de la police fédérale accompagné d'un détective est parti d'Ottawa hier en route pour Halifax où il s'embarquera à bord du steamer Numidian de la ligne Allan, pour se rendre en Angleterre. Il va chercher Andrew Boyd; il fera en même temps des recherches pour trouver M. Bourdon l'ex-caissier de la compagnie du Richelieu.

—Le Père Paradis est à Ottawa Une enquête vient d'être faite à son sujet, à sa demande, par le département de l'Intérieur. Un prêtre du Michigan avait, dit-on, accusé le R. P. Paradis de s'être approprié un million de dollars de fonds de colonisation. Les faits recueillis par le département démontrent l'innocence du R. P. Paradis.

—M. Achille Philion sur demande spéciale de Son Excellence Lord Aberdeen a donné un concert photographique à Rideau Hall vendredi soir. M. Philion n'avait qu'une heure à sa disposition afin de ne pas retarder le dîner. Leurs Excellences ont trouvé la séance si amusante, qu'ils n'ont pas laissé partir le professeur qu'à 9 1/2 hrs. Lord Aberdeen a complimenté M. Philion.

Ils se séparèrent après avoir chanté l'Hymne National que M. Philion consera précieusement. M. Philion donnera demain soir à la salle Ste Anne, le même programme d'hier soir, plus la dernière partie qui sera des plus amusantes pour le public. Qu'on se le dise.

LA BOXE
La rencontre des pugilistes Maher et Fitzsimmons au Mexique

Fitzsimmons vainqueur

Langtry, 22.—La rencontre entre Maher et Fitzsimmons dont on parlait depuis si longtemps, a enfin eu lieu hier. Maher a été vaincu après la première ronde qui a duré une minute et trente-cinq secondes. Fitz a employé son ancien plan qui consiste à chercher le moyen de frapper son adversaire à la mâchoire à l'aide de son poing droit. C'est par ce même moyen qu'il a battu Jim Hall à la Nouvelle Orléans.

Maher s'est très bien battu mais il n'est pas de mesure à se rencontrer avec son adversaire.

Fitzsimmons est par conséquent, le champion du monde.

Le train est entré en gare à trois heures et demie, et une foule attendait les pugilistes pour les conduire à l'endroit où devait avoir lieu la rencontre c'est-à-dire à dix milles du village de Langtry sur un banc de sable de la Rio grande River du côté mexicain. Le rond avait 200 pieds de diamètre. Fitzsimmons était accompagné par Martin Julian, Jack Everhardt, Wm McCoy et Jack Stelner.

Maher est arrivé au rond cinq minutes plus tard que son adversaire et était accompagné de Jim Hall, Buck Connolly, Peter Lawrie, Jack Quinn et Peter Barns.

La rencontre n'a pas été longue. Fitzsimmons a donné un formidable coup de poing sur la mâchoire de Maher l'envoyant rouler dans un coin du rond Maher a essayé de se relever mais il n'a été capable; c'est alors que Fitzsimmons a été déclaré champion du monde au milieu des applaudissements de la foule.

Chicago, 22.—James J. Corbett était à faire une promenade en voiture quand il a reçu la nouvelle de la défaite de Maher.

Il a dit à un reporter qu'il était prêt à rencontrer Fitzsimmons sur n'importe quel terrain et pour n'importe quelle somme d'argent.

La Comtesse Aberdeen à l'Institut Canadien-Français

Après le bal de Leurs Excellences, au Sénat, le second événement artistique de la saison sera la soirée à l'Institut Canadien français, jeudi, le 27 février courant.

En jetant un coup d'œil sur le programme on y voit en premier lieu le nom de son Excellence Lady Aberdeen qui donnera une conférence en français.

L'orchestre des Gardes du gouverneur général ayant été chargé de la partie musicale, on peut être assuré à l'avance que l'harmonie ne fera pas défaut.

En outre on mentionne les exploits gymnastiques d'une gracieuse enfant de 4 ans, fille de M. F. X. Foisy; un duo par M. et Madame Trudel, et comme clou de la soirée, l'opérette "Le Violoneux" dans laquelle prendront part Mlle Laura Morel et MM. Lafontaine d'Anry.

Le prix d'entrée, à cette occasion seront de 25 et 50 centimes, pour les sièges réservés.

Personne ne voudra manquer l'occasion d'aller entendre Lady Aberdeen dans une conférence donnée dans notre belle langue française, que Son Excellence parle admirablement.

N'oublions pas que ce sera la plus belle soirée encore donnée dans la salle de l'Institut Canadien français.

L'Hon. M. Curran, Juge à Hull

Nous sommes heureux de voir l'hon. juge Curran aussi actif sur le Banc qu'il l'était dans le Conseil des Ministres.

Il expédie le *Role* comme un homme et sait passer par dessus les petites chicanes sans sourcilier. Nous l'en félicitons et espérons qu'il nous reviendra.

DIFFICULTÉS D'ÉCOLES

Dans le township d'Egan, les protestants ne veulent pas payer les arriérés de taxes sur le principe qu'ils n'ont pas été notifiés lorsque le bureau des commissaires a été formé, et qu'ils n'avaient pas de professeurs compétents pour enseigner la langue anglaise.

Les protestants ont requis les services de M. l'avocat Cloutier pour discuter la question devant le Surintendant de l'Éducation de la province de Québec.

M. l'avocat Amédée Robitaille et l'hon. L. P. Pelletier étaient à Ottawa hier pour plaider devant la Cour Supérieure.

ON DEMANDE immédiatement des hommes de bonne éducation. Position lucrative assurée. Salaire de \$12.00 par semaine garanti. S'adresser au No 154 rue Principale, Hull, ou au bureau du SPECTATEUR.

Sa Grandeur Mgr Duhamel

Les présidents des différentes sociétés canadiennes françaises de la ville ont reçu du secrétaire de la société St Jean Baptiste, une invitation les priant, eux et les membres de leurs sociétés, de se rendre à la Basilique, ce soir à l'arrivée de Sa Grandeur afin de prendre part à la présentation d'une adresse de bienvenue à notre digne archevêque, à l'occasion de son retour de la Ville Eternelle, adresse qui sera présentée au nom des Canadiens-Français, par le président de la société St Jean Baptiste d'Ottawa M. le Dr Chevrier!

Les sociétés catholiques irlandaises feront de même.

Après les reponses de Sa Grandeur, un *Te Deum* solennel sera chanté suivi de la bénédiction du Très Saint Sacrement.

Sa Grandeur est accompagné de MM. les abbés Forget, curé de Perkins Mills et Lombard, curé de Curran, Ont.

Notes de Hull

Le Rénovateur des Cheveux de Hull fournit le principe nutritif qui alimente et supporte la chevelure.

Le Recorder Champagne devant lequel s'est instruit le procès des membres du club de St-Jérôme, accusés d'avoir chassé le chevreuil en temps défendu, a renvoyé l'action vendredi matin. Les accusateurs pourront bien, à leur tour, être traduits devant les tribunaux, car on dit qu'il sera pris des poursuites en dommages contre eux.

Les Cancers, les Tumeurs cancéreuses, sont guéris par les vertus purifiantes de la Salsepareille d'Ayer.

Le Recorder Champagne a rendu jugement vendredi, dans la cause des chasseurs de Montréal accusés d'avoir, le 29 octobre dernier, chassé du chevreuil avec des chiens dans le canton de Minerve. Le magistrat dit que les témoignages de la poursuite sont remplis de contradictions et qu'il faut nécessairement croire que les accusés n'avaient réellement point de chiens lorsqu'ils ont fait la chasse comme ils le disent eux mêmes dans leurs témoignages. Sans accuser Laramée de parjure le magistrat ne peut pas croire que des hommes comme le chef Hughes et M. Drollet se soient parjurés dans une cause comme celle-ci. Il doit y avoir erreur quelque part.

Conséquemment la cour déboute la plainte avec dépens.

Corsets pour les femmes grâces, faits à l'ordre, durable et fini parfait chez ACK ROYD, 132 rue Sparks, Ottawa.

PROVINCE DE QUÉBEC

Département des Terres de la Couronne

Section des Bois et Forêts
QUÉBEC, 15 février, 1896.

AVIS est par le présent donné que conformément aux sections 1334-1335-1336 des Statuts. Refondus de la province de Québec, les limites à bois ci-après désignées suivant l'étendue donnée, plus ou moins, et dans l'état où elles sont actuellement, seront offertes en vente à l'enchère au bureau de l'agence des terres et bois de la Couronne, à Hull, P. Q., le mercredi, 18 mars prochain, à dix heures et demie, a.m., à la mise à prix.

AGENCE DE L'OTTAWA SUPÉRIEUR.
Superficie milles carrés.

Lac Témiscauingue, No 400.....12 1/2
Canton Liethfield, No 527.....6
Rivière Quio, Nos 421-2-3.....10 1/2

CONDITIONS DE LA VENTE.

Ces limites seront adjudgées au plus haut enchérisseur sur paiement du prix d'achat au comptant ou par des chèques acceptés sur une banque incorporée.

Les limites, une fois adjudgées, seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la Couronne, maintenant en force ou qui pourront le devenir plus tard.

Des plans, indiquant les limites ci-après désignées, sont déposés au département des Terres de la Couronne, en cette ville et au bureau de l'agence des Terres et des Bois de la Couronne à Hull, et seront visibles jusqu'au jour de la vente.

(Signé) E. J. FLYNN,
Comm. des Terres de la Cour.



La Migraine
GUÉRIE RADICALEMENT

EN PRENANT

Les Pilules d'Ayer

"Je fus pendant longtemps sujet aux migraines. Elles étaient ordinairement accompagnées de douleurs aiguës dans les tempes, d'une sensation de trop plein et de sensibilité dans un œil, de mauvais goût dans la bouche, la langue chargée, les mains et les pieds froids et des maux de cœur. J'ai essayé un grand nombre de remèdes recommandés pour cette maladie; mais ce n'est qu'après

Avoir commencé à prendre des Pilules d'Ayer

que j'ai ressenti un soulagement complet. Une seule boîte de ces pilules m'a suffi et je suis maintenant débarrassé de maux de tête, et bien portant."—C. H. HUTCHINGS, East Auburn, Me.

Les Pilules d'Ayer

Ont obtenu une Médaille à l'Exposition Colombienne.
La Salsepareille d'Ayer est la meilleure.

FIERI FACIAS DE TERRIS

De la Cour Supérieure—Cité de Hull

Canada, Province de Québec, District d'Ottawa, No. 463. JOHN THOMAS M A S W H A L E N, plâtrier, de la ville d'Aylmer, dans la province de Québec, Demandeur; contre les terres et tenements de JOHN McMULLEN, ci-devant du canton d'Eardley, dans la province de Québec, et ci-devant aussi de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, et maintenant de lieux inconnus au demandeur, Défendeur, à savoir:

Un morceau ou lopin de terre sis et situé dans le canton de Hull, dans le comté d'Ottawa, connu et désigné sur les plans et livre de renvoi officiels du dit canton de Hull, comme le lot numéro vingt-huit A (28A), dans le quatrième rang du dit canton de Hull—avec toutes et chacune des bâtisses dessus érigées et toutes et chacune des appartenances qui s'y rattachent.

Pour être vendu au bureau du registraire pour le comté d'Ottawa, en la cité de Hull, le DIXIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

LOUIS M. COUTLÉE, Shérif.
CITÉ DE HULL, 20 février 1896.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS

De la Cour Supérieure—Hull.

Canada, Province de Québec, District d'Ottawa, No. 526. CLÉOPHAS COUSINEAU, cultivateur, de la paroisse de l'Ange Gardien, dans le district d'Ottawa, Demandeur; contre les terres et tenements de DAME JOSEPHTE LABELLE, de la ville de Muskegon, dans le comté de Muskegon, dans l'Etat de Michigan, un des États-Unis de l'Amérique, veuve de feu M. Joseph Joannise, en son vivant du même lieu, et al, Défendeur, à savoir:

Tout ce morceau ou lopin de terre composé de la moitié est de la moitié ouest du lot numéro deux, dans le quatrième rang du canton de Templeton, dans le comté d'Ottawa, suivant le plan officiel et livre de renvoi du dit canton de Templeton, contenant le dit morceau ou lopin de terre, cinquante acres en superficie, plus ou moins, et borné en devant par les terres du troisième rang, en arrière, par les terres du cinquième rang, à l'est par la moitié est du même lot, et à l'ouest par la moitié ouest de la dite moitié ouest du dit lot numéro deux—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de l'Ange-Gardien, le DIX-SEPTIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

LOUIS M. COUTLÉE, Shérif.
Bureau du Shérif, Cité de Hull, 20 février 1896.

FIERI FACIAS DE TERRIS

De la Cour Supérieure—Hull.

Canada, Province de Québec, District d'Ottawa, No. 500. DAME MARY ELLIOTT, Z A B E L L K L O C K, de la ville d'Aylmer, dans le comté d'Ottawa, et John James Ruggles Church aux fins d'autoriser sa dite femme, pour les fins d'icelui, Demandeur; contre les terres et tenements de ROBERT MCGEE, du canton de Masham, dans le comté d'Ottawa, Défendeur, à savoir:

Tous ces morceaux ou lopins de terre sis et situés dans le canton de Masham, et désignés dans les plans officiels et livre de renvoi du dit canton de Masham, comme étant les lots numéro cinquante-quatre (54), cinquante-cinq (55) et cinquante-six (56), dans le premier rang du dit canton de Masham,—avec tous et chacun des membres et appartenances qui s'y rattachent.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Cécile de Masham, le SIXIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

LOUIS M. COUTLÉE, Shérif.
Bureau du Shérif, HULL, 20 février 1896.

CANAL TRENT

Division Peterboro et Lakefield
SECTION No. 2

Avis aux Entrepreneurs

DES SOUMISSIONS CACHEES, adressées au soussigné, et encloses « Soumissions pour Canal Trent » seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, samedi, le 21 mars 1896, pour la construction d'à peu près quatre milles de Canal sur la division de Peterboro et Lakefield.

Les plans et devis des travaux peuvent être vus au bureau de l'Ingénieur en Chef du département des Chemins de Fer et Canaux, à Ottawa, ou au bureau de l'Ingénieur Surintendant à Peterboro où des blancs de Soumissions peuvent être obtenus le ou après jeud 13 février, 1896.

Dans le cas de compagnie, les signatures actuelles du nom au complet, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chacun des membres de la dite compagnie doit accompagner la soumission, ainsi qu'un chèque de banque accepté pour la somme de \$7,500. Ce chèque de banque accepté doit être fait à l'ordre du ministre des Chemins de Fer et Canaux et sera confisqué si le soumissionnaire refuse d'entrer en contrat pour les travaux au taux et termes spécifiés dans l'offre soumise. Le chèque de banque ainsi envoyé sera retourné aux soumissionnaires respectifs dont la soumission n'aura pas été acceptée.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée. Par ordre,
J. H. BALDERSON, Secrétaire

Dépt. des Chemins de Fer et Canaux, OTTAWA, 6 Février, 1896.

FORTIN et GRAVELLE

MANUFACTURIERS DE
C-H-A-U-X
HULL, Qué.

Cette chaux, au dire des entrepreneurs, est la meilleure qui soit fabriquée au Canada.

Les ordres par la maille et par téléphone sont exécutés promptement.

J. N. Fortin J. E. Gravelle

LA Banque Jacques-Cartier

Bureau Principal: Montréal

Capital payé.....\$500,000
Fonds de réserve.....\$250,000

Directeurs.—L'hon. ALPH. DESJARDINS, M. P. Président; MM. A. S. HAMELIN, Vice-Président; DUMONT LAVIOLETTE, JOEL LEDUC, P. L. DE MARTIGNY, A. L. DE MARTIGNY, Directeur-Gérant; TANCRED BISSONNET, Assé-Gérant; E. G. FRAS, Inspecteur.

Secrétaires.—St-Hyacinthe, A. Clément, gérant; Beauharnois, J. Leduc, gérant; Hull, P. Q., J. P. de Martigny, gérant; St-Sauveur, (Qué) Dion, gérant; Québec, rue St-Jean, G. S. Powell, gérant; Fraserville, J. O. Leblanc, gérant; Valleyfield, La. de Martigny, gérant; Victoriaville, A. Marchand, gérant; Edouville, N. O., J. E. Lavigne, gérant; Beauport, H. Bourgeois, gérant; St-Casimir, H. Bourgeois, gérant; St-Jacques, H. Dorion, gérant; Rue Ontario, G. Leduc, Jr. gérant.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNES.—Au Bureau Principal et aux Succursales.

CORRESPONDANTS.—Londres, Angleters: Le Comptoir National d'Économie de Paris, Lyon, etc.; Le Comptoir National d'Économie de New York; Le National Bank of the Deposits; Bank of America; Boston: The Merchants National Bank; Chicago: Bank of Montreal Canada; The Merchants Bank of Canada; Bank of British North America.

